



Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site internet www.pencran.fr

Permanences des élus en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur RDV :
Jean CRENN, Maire
Stéphane HERVOIR : urbanisme, aménagement du territoire et environnement
Guyllaine SENE : enfance, jeunesse
Annick JAFFRES : information, relations avec les associations, CCAS
Jacques LE FUR : voirie

Ouverture de la mairie

Lundi - vendredi : 8h30 – 12h15
 et 13h30 – 17h30 (16h30 le vendredi)
Samedi : 9h-12h

Numéros utiles

Mairie : 02 98 85 04 42
Jardin d'Enfants : 02 29 05 73 63
ALSH et garderie : 09 60 54 23 03
École : 02 98 85 31 94
Eau Potable et Assainissement :
 (Eau du Ponant) 02 29 00 78 78

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant, à la fin du confinement.

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en **avril 2004** doivent se faire recenser par téléphone à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois.

Analyse d'eau

Prélèvement effectué le 04/02/2020. Nitrates (NO3) : 25 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur pencran.fr

Prochain Pencran Infos

Les articles sont à déposer en mairie ou par courriel (pencran-infos@pencran.fr)

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Organisation de la mairie

Elle est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité et des besoins.

- **En Mairie**, une permanence téléphonique est assurée aux horaires habituels. Des rdv peuvent s'établir pour les cas indispensables comme l'acte de décès, la garde des enfants dont les parents sont indispensables à la bonne gestion de l'épidémie, la signalisation d'une urgence, etc.
- **Les Pencranais les plus vulnérables** (âgés, isolés, handicapés...) peuvent se signaler en mairie au 02 98 85 04 42 ou mairie@pencran.fr dans les cas où ils auraient des difficultés particulières pour se soigner, s'alimenter, etc.
- **À l'Arc-en-Ciel**, nous gardons les enfants du personnel « utile » au dispositif de

lutte contre le virus (cf. liste ministérielle) en essayant de nous adapter aux contraintes horaires des parents. Inscriptions en mairie au 02 98 85 04 42 ou mairie@pencran.fr – 10 places maximum.

- **Un service minimum** est assuré en propreté, en voirie et en nettoyage des locaux par nos services techniques.

- **Tous les locaux municipaux sont fermés** aux utilisateurs.

- **Le chantier de restauration de l'église** est suspendu jusqu'à mi-mai.

- **Le chantier de l'extension de l'Arc en Ciel** a repris de façon partielle, en évitant la co-activité.

AIRE DE DÉCHETS VERTS DE KEROULLÉ

Réouverture de la déchèterie

La ré-ouverture de l'aire de déchets verts de Keroullé est effective depuis mercredi 22 avril, sous certaines conditions. Le principe est le suivant : le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation du véhicule utilisé doit être identique au dernier chiffre de la date du jour. Exemple, l'immatriculation d'un véhicule se terminant par 5 pourra se rendre à la déchèterie les 5, 15 et 25 du mois. Vous devez vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la seconde case.

Si vous avez des questions supplémentaires, contactez le service environnement au 02 98 21 34 49.

MASQUES

Un masque pour chaque habitant



En concertation avec la CCPLD, des masques de protection (en tissu, lavables 50 fois, aux normes AFNOR) ont été achetés pour chaque Pencranais. Leur distribution se fera à partir du 11 mai selon des modalités à définir. Les habitants qui le souhaitent pourront verser une participation au CCAS de la commune ; à titre indicatif le coût unitaire du masque est de 3,50 € HT.



Annulation de manifestations

- USP : tournoi des jeunes, reporté au jeudi 13 mai 2021 ;
- Les Sentiers de Pencran : randonnée du lundi de Pentecôte, reportée en 2021.

INITIATIVES LOCALES

Confection de masques en tissus : protégez-vous avec des masques !

Dans quelques semaines, le déconfinement progressif de la population va nous permettre de nous déplacer à nouveau et de renouer des relations sociales plus régulières. **Le port d'un masque va s'ajouter aux mesures barrières** déjà en place pour éviter de contaminer nos interlocuteurs et nous protéger. Les stocks de masques normalisés sont encore réservés aux soignants ou acteurs sociaux.

La mairie, avec la CCPLD, a déjà acheté un masque (lavable 50 fois) par habitant mais cela restera limité dans le temps et cela n'est parfois pas suffisant.

De nombreux foyers se sont déjà équipés de masques lavables en tissu fabriqués artisanalement et les réseaux sociaux regorgent de modèles et tutoriels pour les fabriquer soi-même. **Pour ceux qui n'auraient pas cette opportunité**, ou pas le matériel ou le savoir-faire nécessaire, **nous proposons aux Pencranais la fourniture gratuite de masques artisanaux** (modèle recommandé par l'AFNOR) fabriqués par des couturièr.e.s bénévoles de la commune. Compte tenu du côté non industriel de la fabrication, les quantités produites ne seront pas immenses et il faudra peut être patienter pour la livraison.

Cette initiative, soutenue par la municipalité et le CCAS, ne pourra voir le jour que grâce à la **solidarité et la participation des habitants** :

MATIÈRES PREMIÈRES

Nous recherchons des **tissus de coton fins et serrés** (type draps, chemises...) en bon état. À titre d'exemple un drap de lit d'une

personne permet de réaliser une quarantaine de masques.

La denrée actuellement la plus recherchée est l'**élastique** : largeur +/- 5mm.

Si vos placards contiennent ces précieux matériaux inutilisés, merci de **les déposer dans la "boîte de dons" installée sous l'abri, devant le portail d'entrée de l'école** à l'occasion de votre petite sortie quotidienne autorisée.

MAIN D'ŒUVRE

Nous faisons bien entendu appel aux **couturièr.e.s de la commune équipées de machines à coudre** qui pourraient offrir temporairement un peu (voire beaucoup !) de leur temps. **Mais**, même si l'on ne possède pas d'aptitude à la couture, il est possible de **proposer son aide** pour : **découper soigneusement les matières premières grâce à un gabarit fourni, laver et repasser les masques à la fin de leur fabrication, les placer sous enveloppes, les distribuer dans les boîtes à lettres des destinataires...**

EN PRATIQUE

- Les **dons de matières premières** sont à déposer emballés dans un sac plastique bien fermé **dans la "boîte de dons" installée sous l'abri devant le portail d'entrée de l'école.**

- Chaque souhait de **masques** doit comporter le **nombre et la taille** souhaités (taille adulte et/ou taille enfant) ainsi que les **coordonnées** du demandeur (téléphone, adresse postale). **Ces souhaits** sont à adresser par courriel à masques@pencran.fr ou par téléphone à la mairie 02 98 85 04 42.

- Chaque souhait sera étudié par le CCAS.

Nos commerçants - annonces

L'Express Café propose pain, fruits et légumes, œufs, lait, pâtisseries, plats à emporter sur commande : burger frites maison, croque-monsieur, flammekueches, sandwiches.

Ouvert de 10h à 13h

Contact : 02 98 85 04 55

Délices de Kerbalanec : vente directe de produits de la ferme. Nouveaux horaires d'ouverture du magasin jusqu'à la fin du confinement :

- **Jeu**di de 16h à 19h ;
- **Vend**redi de 9h à 19h en continu (le créneau de 12h à 14h est réservé aux personnes âgées ou à risques)
- **Sa**medi de 9h à 12h30.

Vente de viande (boeuf, veau, porc ...), grillades, charcuterie, légumes, fruits, produits laitiers, vins.

Pensez à commander (surtout pour la viande) :

Contact : 06 80 23 32 02

gac.kerbalanec@orange.fr

Livraison courses alimentaires ou médicaments :

Véronique, résidente pencranaise, propose ses services aux personnes ne pouvant se déplacer pour faire leurs courses, aller chercher les médicaments à la pharmacie. Gratuit.

Contact : 06 49 53 33 01

verobernas@orange.fr

FRELONS ASIATIQUES



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

nies. Apprenez à détecter les nids primaires et à vous en protéger.

En ce début de printemps, le frelon asiatique n'est pas encore sorti de sa torpeur, si ce n'est quelques téméraires osant affronter les derniers froids. Les futures reines, aussi appelées fondatrices, vont bientôt entreprendre la construction de nouvelles colonies.

Démarche à suivre :

1. Je suspecte un nid de frelons asiatiques chez moi.
2. J'appelle la mairie au 02 98 85 04 42.
3. La personne à l'accueil prendra vos coordonnées.
4. Le référent « frelons asiatiques » de la commune sera informé et prendra contact avec vous dès que possible. Il se rendra sur place pour identifier l'espèce et analyser la situation du nid. S'il s'agit bien de frelons asiatiques, il fera la demande d'intervention auprès de la société sous contrat avec la CCPLD.
5. La société vous rappellera pour convenir d'un rendez-vous afin de réaliser la destruction du nid. L'intervention sera prise en charge financièrement par la CCPLD.